



La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) représente quelque 60 000 enseignantes et enseignants de commissions scolaires francophones à tous les secteurs d'enseignement, tant au préscolaire, au primaire et au secondaire qu'à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La FSE négocie en cartel avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ), qui représente les 8 000 enseignantes et enseignants du réseau scolaire public anglophone.



La FSE, affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), lequel fait partie du plus grand Front commun de l'histoire du Québec en représentant plus de 475 000 employées et employés des secteurs public et parapublic.

Vous êtes donc directement représentés à la Table centrale de négociation en ce qui concerne les salaires, la retraite et les droits parentaux.

Visant principalement l'attraction et la rétention du personnel, **les principales demandes du Front commun sont les suivantes :**

- Une augmentation salariale de 11,25 % sur trois ans ;
- L'adoption d'une loi-cadre favorisant la conciliation famille et travail ;
- Une stabilisation du taux de cotisation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) tout en assurant une plus grande équité entre les cotisantes et cotisants.

Vous trouverez plus d'informations sur les négociations sur notre site au [www.fse.qc.net](http://www.fse.qc.net).

Nous entreprenons cet automne une nouvelle ronde de pourparlers avec le gouvernement alors que nous soulignons le 40<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la première entente nationale des enseignantes et enseignants. Cet anniversaire significatif pour le syndicalisme enseignant justifie encore plus la perspective d'avoir une entente négociée au printemps 2010.

Afin de corriger les problèmes les plus criants et d'améliorer rapidement notre quotidien, nous avons procédé à deux consultations et à de nombreuses enquêtes de fond, que ce soit dans le dossier des élèves en difficulté, en formation professionnelle, à l'éducation des adultes ou à propos des groupes à plus d'une année d'études. Trois cibles ont été dégagées et touchent à tous les secteurs d'enseignement : les difficultés liées à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les règles de formation des groupes d'élèves et la précarité.



Photo J-F Leblanc

Au cours des prochains mois, vous serez associés étroitement à la négociation, soit directement ou par l'entremise de vos représentantes et représentants dans vos syndicats locaux. Votre participation est gage de succès. N'oublions pas que les négociations sont un moment clé pour faire connaître notre réalité quotidienne et, surtout, pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans les écoles.

En nous donnant les moyens de faire notre travail, nous sommes convaincus que l'on pourra véritablement améliorer la réussite de toutes et tous, et que cela signifiera clairement que l'éducation peut être élevée au rang de priorité nationale.

*Manon Bernard*

Manon Bernard  
Présidente de la FSE



**Siège social**  
320, rue Saint-Joseph Est  
Bureau 100  
Québec (Québec) G1K 9E7  
Téléphone : 418 649-8888  
Télécopie : 418 649-1914

**Bureau de Montréal**  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1L 6P3  
Téléphone : 514 356-8888  
Télécopie : 514 356-3039

Novembre 2009  
D12079

# La FSE en négo

Une négociation axée sur  
les besoins les plus urgents

## Se donner les moyens de réussir



Voici les principales demandes des enseignantes et enseignants de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) en lien avec le renouvellement des ententes nationales de travail.

Enseigner, c'est s'engager de A à Z.

## CIBLE 1 Les difficultés liées à l'intégration des élèves HDAA

Pour assurer des conditions de travail décentes au personnel enseignant et pour aider à la réussite des élèves, chaque classe doit être mieux composée. Cette classe doit notamment prévoir un encadrement pour assurer que l'évaluation des besoins et des capacités des élèves se fasse avant l'intégration en classe ordinaire et que l'on prenne en compte l'atteinte aux droits des autres élèves. À l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP), où les jeunes (16-18 ans) sont de plus en plus nombreux, les services complémentaires n'arrivent pas à répondre à tous les besoins des élèves et à les aider adéquatement dans leur parcours.

Un redressement majeur s'impose pour prendre en compte la composition de la classe et pour garantir des services. Nous réclamons notamment :

- de limiter à 10 % la proportion d'élèves HDAA intégrés dans la classe ordinaire en resserrant les règles d'identification ;
- de compter un maximum d'un seul élève par classe ayant des troubles graves du comportement ou un trouble envahissant du développement, des troubles relevant de la psychopathologie ou des troubles du comportement ;
- d'augmenter les ressources, tant humaines que matérielles, en services directs aux élèves et en soutien aux enseignantes et enseignants à tous les secteurs ;
- de garantir un meilleur suivi pour les élèves à risque ;
- de s'assurer de l'ouverture ou du maintien de classes spéciales ;
- d'établir un ratio permanent d'enseignantes et d'enseignants en orthopédagogie au primaire et d'enseignantes et d'enseignants ressources au secondaire ;
- d'assurer un suivi des dossiers d'élèves en difficulté à partir des centres de la petite enfance vers l'école, entre le primaire et le secondaire et entre le secondaire et l'EDA et la FP ;
- de fournir de l'aide immédiate aux enseignantes et enseignants en cas de crise d'un élève, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;
- de garantir les ressources humaines nécessaires pour procéder en temps opportun aux évaluations professionnelles à la suite des demandes de services faites par le personnel enseignant ;
- de reconnaître la présence d'élèves ayant des besoins particuliers à l'EDA et en FP, et de fournir des services dès qu'il y a signalement par le personnel enseignant.

## CIBLE 2 Les règles de formation des groupes d'élèves

La lourdeur de la tâche et sa complexité sont décriées par tout le personnel enseignant. Cette charge doit être allégée pour favoriser la réussite scolaire et éviter l'épuisement des enseignantes et enseignants. Il faut pour cela réduire le nombre d'élèves par classe et limiter dans chacune la proportion d'élèves HDAA.

En plus d'un resserrement des conditions de formation des groupes à plus d'une année d'études et d'une prise en compte de la pondération des élèves au moment de la formation des groupes, nous demandons :

### Au préscolaire 5 ans :

- un maximum de 18 élèves.

### Au primaire :

- pour les milieux défavorisés, un maximum de 20 élèves ;
- pour les autres milieux, une réduction de 15 % par rapport aux maxima actuels.

### Au secondaire :

- pour les milieux défavorisés, une réduction de 20 % des maxima actuels ;
- pour les autres milieux, une réduction de 15 % des maxima actuels.

### En formation professionnelle :

- une réduction de 15 % des maxima actuels.

### À l'éducation des adultes :

- la détermination d'un maximum d'élèves par groupe.

Par ailleurs, la FSE demande de revoir la liste des écoles en milieux défavorisés en y ajoutant le secondaire et les écoles de rang décile 8.

## CIBLE 3 La précarité

La précarité vécue par le personnel enseignant est un fléau qu'il faut absolument contrer pour retenir et attirer davantage d'enseignantes et d'enseignants. En effet, près de 45 % des enseignantes et enseignants connaissent actuellement la précarité. À l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, cette proportion atteint respectivement 75 % et 70 %. Nous réclamons donc les mesures suivantes :

### Au secteur des jeunes :

- des contrats à temps partiel pour tout engagement d'un mois et plus et après un mois de remplacement.

### À l'éducation des adultes et à la formation professionnelle :

- des contrats à temps partiel pour tout engagement de 80 heures et plus et à effet rétroactif après 80 heures travaillées ;
- la reconnaissance aux fins de contrat de toutes les heures d'enseignement en formation sur mesure et à l'éducation des adultes ;
- des déclencheurs permanents de contrats à temps plein.

### DEMANDES PÉRIPHÉRIQUES

La FSE a aussi déposé à la partie patronale des demandes relevant davantage de l'organisation du travail. Nous réclamons notamment :

- une entrée progressive au préscolaire étalée sur huit jours ;
- la reconnaissance dans la tâche de la participation au conseil d'établissement ;
- la mise sur pied d'un groupe de travail patronal-syndical pour les spécialistes du primaire.

De plus, nous revendiquons des mesures concernant le retrait préventif, le report de vacances lors des congés de maternité, le régime de retraite en lien avec la réduction du temps de travail, des dispositions liées à la rémunération, comme la 27<sup>e</sup> paie et l'échelle 20 ans.